



SmageAa

COMITE SYNDICAL DU 22 FEVRIER 2006

PROCES VERBAL

DELEGUES PRESENTS :

Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON, vice-présidents,
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, André BULTEL,
Gilbert CHIQUET, René DEBOUDT, Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis
DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel DESCHODT, Pierre LECERF, Jean-Claude NOEL,
Jean PAYEN, Bertrand PETIT, Bernard REBENA, délégués titulaires.
Messieurs Guy ANNE, Jean-Jacques CASTELAIN, Marc DAMBRICOURT, Louis DEVULDER,
Pierre EVRARD, Sylvain LEFEBVRE, délégués suppléants.

DELEGUES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN DELEGUE TITULAIRE OU SUPPLEANT

Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire donne pouvoir à Monsieur Guy ANNE
délégué suppléant. Monsieur Joël DUQUENOY délégué titulaire donne pouvoir à Monsieur
Christian DENIS. Monsieur Guy CATTOEN délégué titulaire donne pouvoir à Monsieur
Sylvain LEFEBVRE délégué suppléant.

DELEGUE EXCUSE NON REPRESENTE

Monsieur Jean-Luc HOCHART délégué suppléant.

DELEGUES ABSENTS NON REPRESENTES

Monsieur Bernard BECLIN décédé, Monsieur Josse HEUMEZ, Madame Francine PLE.

Le nombre de votants (présents ou représentés par un membre titulaire ou suppléant)
était de : 26

Le quorum étant atteint, M. DENIS ouvre la séance.

M. Daniel DESCHODT est très heureux d'accueillir pour la première fois le Sma-
geAa. "La commune que je représente voulait connaître le SmageAa, ce fut avec enthous-
iasme que vous avons appris l'histoire du Syndicat. Notre cotisation nous semble trop
importante mais je reste persuadé que le SmageAa est à l'écoute. Je laisse la parole à M.
DENIS pour la suite de la réunion".

M. DENIS adresse ses remerciements auprès de M. DESCHODT. "C'est bien une
première à WATTEN. La municipalité de Watten a compris qu'elle avait un rôle au Sma-
geAa. Concernant votre participation, une promesse avait été faite à M. HARLAY : je
rappelle la réalisation de certaines actions qui seront menées sur la commune par le
SmageAa."

Après le décès de 2 de ses membres en 2005, le SmageAa vient à nouveau de perdre un
de ses membres, un délégué titulaire, président de commission, Monsieur Bernard
BECLIN décédé. Une minute de silence est observée.

Monsieur DENIS donne lecture des excusés et propose l'adoption du précédent compte-
rendu de la réunion du 5 octobre 2005. Aucune observation, le compte rendu est voté à
l'unanimité.

QUESTION N°1 : Administration générale - désignation d'un secrétaire de séance

Sur la proposition de M. DENIS, Monsieur BERTELOOT a été désigné secrétaire de séance.

QUESTION N°2 : Administration générale - Installation de nouveaux délégués

La municipalité de Watten nous a transmis le courrier désignant les nouveaux délégués titulaires et suppléants suite à l'élection municipale :

- Délégués titulaire : MM. Daniel DESCHODT et Claude DEVULDER
- Délégués suppléants : MM. Francis BERQUEZ et Marc DAMBRICOURT.

Un courrier du 24 octobre 2005 de la CASO, nous informe que le Conseil Communautaire par délibération, a désigné en qualité de délégué suppléant au SmageAa, M. Pierre EVRARD en remplacement de M. Yves BIERMAN décédé.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

QUESTION N°3 : Administration générale - Désignation des délégués de la Commission Locale de l'Eau

Monsieur DENIS résume le rôle de la Commission locale de l'Eau, elle a décidé de modifier la composition de ses membres en en réduisant le nombre pour s'affranchir des problèmes de quorum non atteints.

Le SmageAa, non représenté, a intégré le collège des élus. Sont proposés pour représenter le SmageAa :

- M. Christian DENIS en tant que titulaire
- M. Jean-Michel BOUHIN en tant que suppléant

Aucune observation, la question est adoptée.

QUESTION N°4 : Administration générale - Augmentation du titre restaurant

Une demande de revalorisation de titre restaurant avait été formulée par le personnel auprès du président. M. DENIS s'est renseigné auprès de la CASO qui a un titre d'une même valeur. Il en va de même pour les entreprises privées du bâtiment dont la participation se situerait autour de 8 €. Une hausse du titre de 1 € le porterait à 5 €, dont 50% à la charge du salarié et 50% à la charge du SmageAa. Une question a été posée par M. DELVAUX qui voulait connaître le nombre d'agents concernés. La réponse est de 8 agents dont un agent en CDD jusqu'à fin avril 2006. Mme BOUTEL rappelle que seuls sont concernés les agents travaillant à temps plein, à raison d'un titre par jour de présence. "Certains agents ne veulent pas de titres. Ce n'est pas une obligation de leur part". A l'unanimité, le titre restaurant à 5 € est adopté.

QUESTION N°5 : Administration générale - indemnité allouée au trésorier principal

Lors de la réunion du 22 février 2005, nous avons voté le montant de l'indemnité de M TIBERGHIEU pour l'année 2004. L'indemnité annuelle du Trésorier Principal du Trésor Public de Saint-Omer est fixée suivant le décret 82-979 du 19 novembre 1982 qui en précise les conditions d'octroi, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui en fixe les conditions d'attribution ainsi que les bases définies à l'article 4 de cet arrêté. A l'unanimité, il est décidé d'accorder l'indemnité annuelle au Trésorier Principal du Trésor Public de Saint-Omer et d'inscrire chaque année au budget primitif le crédit nécessaire.

QUESTION N°6 : Administration générale - modification des seuils dans le code des marchés publics

Suite à la mise en œuvre du nouveau code des marchés publics, le Comité Syndical a par délibérations du 9 septembre 2004, du 25 novembre 2004 et du 22 février 2005 pris un

certain nombre de mesures portant organisation des marchés publics du SmageAa (publicité, délais, etc.)

Le décret 2005-1737 du 30 décembre 2005 du Ministère de l'Economie et des Finances modifie les seuils de procédure. Ainsi pour les collectivités territoriales, le seuil de :

- 230 000 € HT pour les procédures adaptées des fournitures et de services a été ramené à 210 000 € HT

- 5 900 000 € HT pour les travaux a été ramené à 5 270 000 € HT.

L'ensemble des articles du Code où sont mentionnés ces montants ont ainsi été modifiés. Il convient en conséquence d'adapter nos délibérations antérieures à ces nouveaux seuils qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2006. Les autres dispositions prises par les délibérations antérieures restent applicables. La proposition a été adoptée à l'unanimité.

QUESTION N°7 : Administration générale – compte administratif 2005 – compte de gestion – affectation du résultat

M. DENIS présente le compte administratif comme le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'exercice 2005. Il souligne que les recettes restent importantes mais il fallait être prêt pour les investissements. Compte tenu des délais imposés par l'administration, la loi sur l'eau etc. on ne peut aller plus vite. Pour 2007, il promet d'étudier la possibilité de revoir à la baisse les participations des EPCI et de la Commune de Watten, et quitte la salle. Il laisse à M. MEQUIGNON le soin de présenter le compte administratif de l'année écoulée.

En fonctionnement :

dépenses : 384 374,01 € - recettes 613 629,46€ - résultat d'exercice 229 255,45 € excédent.

En investissement :

dépenses : 80 187,74 € - recettes 685 422,29€- résultat : 550 827,98€ excédent.

Le résultat de clôture avec le report de l'exercice 2004 est de : 780 083,43 €.

M. MEQUIGNON propose au Comité Syndical de voter le compte administratif tel qu'il est présenté. A l'unanimité, le compte administratif est approuvé. M. MEQUIGNON avec le Comité Syndical félicite la bonne gestion de M. DENIS. M. DENIS qui est revenu propose d'affecter l'excédent de fonctionnement : 229 255,45 € en section d'investissement au compte 1068 (recette d'investissement) au budget 2006. M. DENIS remercie les membres de son bureau, le Comité Syndical et le personnel de l'aider à l'exécution des décisions prises. A l'unanimité, le Comité Syndical adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

QUESTION N° 8 : Administration générale - débat d'orientation budgétaire

M. DENIS présente les objectifs du débat d'orientation budgétaire (DOB), il s'agit :

- d'informer les élus sur l'évolution de la situation financière du SmageAa,
- de discuter les orientations budgétaires qui seront traduites dans le budget primitif.

Rétrospectives 2005

Les projets menés en 2005 :

Ressources – qualité – milieux : entretien de la rivière, coordination de la lutte contre le rat musqué, mise en place d'une participation financière à la lutte mécanique, inventaire des barrages sur l'Aa et ses affluents.

Marais : l'accompagnement des maraîchers pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des casiers. M. BERTELOOT est présent pour confirmer l'intérêt de cet accompagnement effectué par Mademoiselle MONIERE qui a d'abord été en stage 6 mois et qui poursuit en contrat déterminé sa mission. Le SmageAa est également partenaire du groupe de travail marais du Parc et de la CASO pour plusieurs actions notamment le guide pour le rat musqué.

Inondation : *vannage du moulin Snick* : La maîtrise d'œuvre (AMODIAG) pour la réfection du vannage a débuté cette année. Il n'y aura pas de clapet, une simple stabilisation du seuil actuel sera suffisante. Ce sera l'occasion de mettre en place une passe à poisson

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

car le seuil est le premier barrage infranchissable. Les poissons ne sont pas la priorité mais il faut profiter des travaux pour la mise en place de cette passe à poisson. Les vantelleres ont été démontées en fin d'année.

Vallons creux : deux sites expérimentaux : St Martin d'Hardinghem et Remilly- Wirquin. Les avants projets ont été lancés et sont presque terminés. L'impact écologique est également étudié. Le premier contact avec les propriétaires a été positif.

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols : comme l'an dernier, le fonds d'aide au couvert hivernal a été une réussite avec un taux supérieur d'environ 14,6%. Une subvention a été accordée au GRDA du Haut Pays pour le financement d'un semoir en semis direct visant à semer directement sous le couvert végétal.

Général : une étude préalable sur la mise en place d'un contrat de rivière sur l'Aa a été menée. Ce projet a été approuvé par le Comité de Bassin Artois Picardie en décembre 2005. L'élaboration du contrat de rivière devrait être menée par le Parc naturel régional.

Rétrospectives financières

Section de fonctionnement :

En recettes : 613 629 € (550 000€ de participations des collectivités auxquelles s'ajoutent les subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région)

En dépenses : 370 974 € y compris les charges du personnel et les fonds d'aide aux personnes privées (couvert, semoir)

Section d'investissement :

En recettes : 672 021,68 € excédent de 2004 reporté et l'autofinancement des amortissements sur les immobilisations.

En dépenses : respect du budget primitif : 80 188 €. (Équipement d'un véhicule tout terrain pour l'équipe rivière et les premières études d'aménagement).

Les projets pour 2006

M. DENIS rappelle que le SmageAa continue de se positionner comme structure partenaire pour l'accompagnement des projets d'intérêt communautaire ou intercommunautaire. Il poursuivra les actions menées en 2004 et 2005. D'autres seront développées, comme la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols avec l'embauche de l'animateur agricole au 1^{er} janvier 2006. Pour diverses raisons administratives, le Parc naturel régional ne pouvait plus pérenniser le poste d'animateur agricole sur le bassin versant de l'Aa. Toutefois il continue de le financer en partie. M. DENIS présente Vincent PRETRE, animateur agricole à l'assemblée. Enfin, les opérations dont les phases préalables ont été menées en 2005 se poursuivront en 2006 D'autres opérations préparées en 2005, seront véritablement lancées en 2006 comme l'opération visant à créer des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues pour la lutte contre les inondations

M. DELVAUX demande quels seront les premiers investissements dans la lutte contre les inondations en 2006 ? A cela, M. MEQUIGNON répond : "les vallons creux : c'est peu, mais favorable (les sites de Remilly - Wirquin et St Martin d'Hardinghem) peuvent retenir un volume toujours intéressant. Sur les gros travaux, les gros bassins de rétention ne pourront pas démarrer cette année, mais on connaîtra mieux la programmation à la fin de l'année. Avec les petits bassins, il y a une répartition plus étalée des retenues". M. DENIS rappelle que l'on a répertorié les ouvrages sur l'Aa et qu'il y aura d'autres interventions sur ces ouvrages. M. BERTELOOT ajoute que les investissements sur les casiers pourront démarrer en 2006.

M. DENIS ajoute que la réouverture d'un bras de l'Aa est prévue. "Le SmageAa comporte une petite équipe. Il est parti de rien." Il rappelle que dans les inondations, le risque zéro n'existe pas. Tout ceci demande un travail de longue haleine".

Les dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel augmenteront du fait de l'augmentation des effectifs. Il faut tenir compte de l'augmentation générale par revalorisation du point d'indice et garder la possibilité de rétribuer par le biais du régime indemnitaire l'investissement des agents dans leur mission.

Les recettes de fonctionnement

La participation 2006 est maintenue car il faut assurer une trésorerie suffisante pour pouvoir assurer les investissements lourds à venir. Les subventions seront sollicitées auprès des partenaires institutionnels sur les programmes concernés, comme pour les années précédentes.

Le programme d'investissement

Dans l'objectif du SmageAa, 2006 pourra être l'année des premiers investissements pour la lutte contre les inondations, sous réserve de l'avancée des démarches administratives. L'aide pour les investissements des communes et intercommunalités se poursuivra. L'investissement courant représente le complément ou le renouvellement des matériels technique ou de bureau.

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

Les financements des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés.

Mis en forme : Police :Gras, Soulignement

QUESTION N° 9 : Administration générale - proposition des versements fractionnés des participations

M. DENIS informe l'assemblée que la participation de la CASO est très importante et pour réguler sa trésorerie, elle a délibéré de façon à effectuer des versements fractionnés. Ainsi, les participations égales ou inférieures à 22 999 € s'effectueront annuellement, celles comprises entre 22 999 et 200 000 € par semestre et celles égales ou supérieures à 200 000 € par trimestre. Le Comité Syndical, à l'unanimité accepte le versement fractionné des participations de toutes les structures adhérentes au SmageAa.

QUESTION N°10 : Administration générale Durées d'amortissement des subventions allouées aux collectivités territoriales

M. DENIS rappelle que l'amortissement avait été instauré au départ du SmageAa. La réforme de la M14 nous autorise à imputer au compte 204 les subventions versées à des personnes publiques et de droit privé et de les amortir. M. DENIS propose 8 ans pour les subventions d'équipement versées à des personnes publiques (communes ou groupements de communes) et 5 ans pour des subventions versées à des personnes de droit privé (associations, établissements publics locaux). Après délibération, le Comité Syndical adopte la durée d'amortissement des subventions.

QUESTION N°11 : inondation – Hydraulique – modification de l'étude de programmation de travaux hydrauliques sur la vallée de l'Aa – volet désordres locaux

M. MEQUIGNON donne lecture de la délibération relative au lancement de l'étude de programmation de travaux hydrauliques délibérée par le Comité Syndical le 5 octobre 2005. Il semble préférable de scinder cette étude en deux volets. Le SmageAa assurera la maîtrise d'ouvrage du volet désordres locaux que nous évoquons ici pour une étude visant à définir des avant-projets chiffrés d'aménagements sur les sites identifiés. La maîtrise d'ouvrage des travaux ne sera pas assurée par le SmageAa. Ces titres sont : l'ouverture d'un bras à Blendecques, le moulin de Wins à Blendecques, le site du Nordal à Acquin – Westbécourt et le Moulin Legrand de St Martin d'Hardinghem. M. DENIS souligne que l'on essaie de grouper les études car les parutions publicitaires de marchés sont chères. Après délibération, le Comité Syndical donne son accord pour lancer la consultation pour le choix d'un bureau d'étude technique, d'effectuer les recherches de subventions et d'inscrire les crédits au budget 2006.

QUESTION N° 12 : inondation – Hydraulique – modification de l'étude de programmation de travaux hydrauliques sur la vallée de l'Aa – volet mobilisation du champ d'expansion des crues

M. MEQUIGNON donne lecture de la délibération identique à la précédente : pour le volet "mobilisation du champ d'expansion des crues". Le SmageAa assurera la maîtrise d'ouvrage de l'essentiel des travaux. Aussi, et compte tenu de l'existence de l'avant-projet établi en 2000-2001, il peut lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la conception puis le suivi des travaux. M. DENIS précise que, l'intérêt est intercommunautaire. Dans un premier volet de ce marché, le maître d'œuvre modifiera le type d'aménagement à envisager. Dans l'étude initiale, le scénario optimal a été chiffré à 6 200 000 € TTC. Les travaux devront être planifiés sur plusieurs années. Plusieurs zones de rétention naturelles ont déjà été identifiées. Le Comité Syndical donne son accord pour lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre, de rechercher les subventions correspondantes et d'inscrire les crédits au BP 2006.

M. DENIS donne lecture du bilan du fonds d'aide à l'implantation du couvert hivernal pour l'année 2005. Les agriculteurs ont approuvé la souplesse et la simplicité des modalités administratives. Il y a un point sur lequel on peut s'améliorer : la remise des conventions en divers points du territoire, tout à fait envisageable avec la création du poste d'animateur agricole. D'autres aspects plus techniques sont en réflexion. Enfin, les agriculteurs ont bien accepté l'impossibilité de contracter le fonds d'aide pour les bénéficiaires d'un CTE ou CAD.

La séance s'est terminée vers 19h30. M. DESCHODT remercie l'assemblée d'être venue nombreuse à WATTEN et offre le verre de l'amitié.

Le président,

C. DENIS

Mis en forme : Police :Verdana, 10 pt